

- Demande de duplicata (perte / vol) Demande d'un permis international Echange d'un permis étranger ou militaire
- Demande d'un permis de conduire bateau pour la catégorie :
- A : Bateau à moteur D : Bateau à voile
- B : Bateau à passagers C : Bateau à marchandises E : Bateau de construction particulière
- Autre modification dans le permis
- Commande manuel didactique

1. Indications personnelles (s.v.p. majuscule / minuscule, stylo de couleur noire)

Nom (nom de naissance à spécifier si celui-ci n'est pas identique à l'actuel nom de famille)

Prénom/s

Rue, n°

N° postal Localité

Date de naissance (jour/mois/année) féminin masculin

E-mail : Téléphone :

Signature
du/de la
réquérant/e
(signature
avec un stylo
de couleur
noire)

2. Maladies, handicaps et consommation de substances

2.1 Souffrez-vous de l'une des maladies ci-après ou suivez-vous un traitement médical pour cette raison :

- Diabète (diabètes mellitus) ou autre maladie du métabolisme? oui non
- Maladie cardiovasculaire: troubles graves de la tension artérielle, crise cardiaque, troubles du rythme cardiaque (pacemaker, défibrilateur) etc.? oui non
- Maladie oculaire?(à l'exception de trouble de la réfraction type : myopie, presbytie, hypermétropie, astigmatisme). oui non
- Maladies des organes respiratoires ?(à l'exception des maladies liées à un refroidissement ou d'un asthme traité) oui non
- Maladie des organes abdominaux ? oui non
- Maladie du système nerveux : attaques cérébrales, sclérose en plaques, Parkinson, maladies avec apparition de paralysies, etc. ? oui non
- Maladie rénale? oui non
- Somnolence diurne accrue ou apnées du sommeil ? oui non
- Douleurs chroniques nécessitant un suivi médical ? oui non
- Blessures consécutives à un accident incomplètement guéries: blessures crâniennes, cervicales, dorsales ou des membres (amputation) ? oui non
- Maladies avec troubles des fonctions cérébrales (trouble de la concentration, de l'attention de la mémoire, des réflexes, etc.) ? oui non

2.2 Souffrez-vous ou avez-vous déjà souffert de :

- Problèmes d'alcool de stupéfiants et/ou de médicaments (abus / dépendance) ? oui non
- Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison (cure de désintoxication / traitement ambulatoire) ? oui non
- D'une maladie psychique (schizophrénie, psychose, maladie maniaque ou grave maladie dépressive, etc.)? oui non
- Si oui : avez-vous suivi ou suivez-vous un traitement pour cette raison (hospitalisation ou traitement ambulatoire) ? oui non
- D'épilepsie ou de crises semblables ? (si oui joindre un rapport d'un neurologue). oui non
- D'évanouissements / de malaises oui non

2.3 Souffrez-vous d'autres maladies ou handicaps qui vous empêcheraient de conduire avec sûreté un bateau ? oui non

En cas de réponse positive à l'une des questions aux chiffres 2.1 à 2.3 ou si vous êtes âgé de plus de 65 ans, veuillez joindre un rapport médical dûment signé et timbré du médecin traitant ou d'un spécialiste stipulant votre aptitude à la conduite. À défaut, votre demande sera retournée.

3. Ouïe

Mon audition remplit les conditions minimales du groupe 2 de l'Ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (voix normale audible à 3 mètres par chaque oreille, en cas de surdité d'une oreille, 6 mètres). oui non

Par ma signature, je confirme que les données sont exactes et conformes à la réalité.

Date _____

Pour les mineurs / personnes sous curatelle,
signature du représentant légal:

4. Examen de la vue (valable 24 mois à compléter par un opticien diplômé ou un ophtalmologue).

4.1 Acuité visuelle

Vision lointaine non corrigée : corrigée:
à dr : _____ à g : _____ à dr : _____ à g : _____

4.2 Champ visuel horizontal :

1er groupe 120° < 120°
2ème groupe 140° < 140°
Pertes non oui
 à droite à gauche
 en haut en bas

4.3 Mobilité des yeux :

les 6 directions ont été examinées : à droite en haut, à droite, à droite en bas, à gauche en haut, à gauche, à gauche en bas

Diplopie : non oui, direction: _____

4.4 Remarques : _____

4.5 Evaluation

Exigences du 1er groupe:

- Sans correcteurs de vue
- Avec des correcteurs de vue
- Uniquement avec rapport ophtalmique

Un rapport d'un ophtalmologue devra être présenté si l'acuité visuelle est inférieure à 0,7 pour l'oeil le meilleur, à 0,2 pour l'oeil le plus mauvais ou si elle est inférieure à 0,8 en cas de vision monoculaire (art. 9, OAC).

Date _____ Signature / Sceau : _____

5. Etes-vous sous curatelle ? oui non

Si oui, êtes-vous privé de l'exercice des droits civils ? oui non

Si oui, veuillez nous transmettre une copie de la décision de mise sous curatelle et une autorisation du tuteur.

Confirmation de l'identité par le contrôle des habitants

Date _____

Sceau et signature:



Tarifs selon le règlement

Les émoluments suivants seront facturés :

Examen théorique et répétition	CHF 50.--
Examen pratique catégories A & D et répétition	CHF 200.--
Examen pratique catégories B, C & E et répétition	CHF 200.-- / heure
Etablissement d'un permis de conduire pour bateaux ou duplicata	CHF 30.--
Echange d'un permis de conduire pour bateaux d'un autre canton, militaire, fédéral ou étranger	CHF 30.--
Modification sur le permis de conduire pour bateaux (sauf changement d'adresse)	CHF 30.--
Permis international	CHF 30.--
Manuel didactique "Naviguez dans les eaux suisses"	CHF 79.--

Exigences médicales

Le candidat doit être mentalement et physiquement apte à conduire un bateau, en particulier avoir une ouïe et une vue suffisante et ne pas présenter, au vu de son comportement antérieur, des défauts de caractère laissant présumer qu'il n'est pas capable d'assumer la responsabilité incombant à un conducteur.

Si l'aptitude mentale ou physique est mise en doute, un certificat médical peut être exigé. **Un tel certificat est obligatoire pour les candidats aux permis de conduire des catégories B et C, ainsi que pour tous ceux qui sont âgés de plus de 65 ans.**

Les candidats au permis des catégories B et C ainsi que les titulaires de ces permis doivent satisfaire aux exigences médicales minimales pour le groupe 2 qui figurent à l'annexe 1 de l'ordonnance du 27 octobre 1976 réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière.

Généralités

Un permis de conduire est nécessaire pour conduire un bateau dont :

- la puissance propulsive dépasse 6kW
- la surface vélique est de plus de 15m²

L'âge minimum pour obtenir un permis de conduire pour bateaux est de :

- 18 ans pour la catégorie A - bateaux à moteur
- 14 ans pour la catégorie D - bateaux à voile
- 20 ans pour les catégories C - bateau à marchandises et E - bateau de construction particulière
- 21 ans pour la catégorie B - bateau à passagers

Celui qui aura obtenu frauduleusement un permis en donnant des renseignements inexacts, en dissimulant des faits importants ou en présentant de faux certificats sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire (art. 252 CPS) et se verra retirer le permis (art. 19 al 1 LNI).

Nombre de photo nécessaire

1 photo couleur Pour toutes demandes

Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité.

